

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2013 Approbation

Monsieur Maglica au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le Compte Administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, comptable public. C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le Compte de Gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution;

- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé;

- la troisième est le bilan.

Monsieur OTTIN, Trésorier Municipal, m'a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2013 concernant le budget principal et les budgets annexes de la Ville avant de les présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de les juger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 par Monsieur le Trésorier Municipal,

- d'autre part, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 et s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBERE :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

APPROUVE, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

- . l'état de consommation des crédits
- . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
- . la balance comptable;

CONSTATE la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2013

APPROUVE les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 107 443,34	Fonds propres	949 832,19
Actif circulant	22 430,60	Provisions pour risques et charges	0
Comptes de régularisation	2 561,11	Dettes	181 137,61
		Comptes de régularisation	1 465,25
TOTAL	1 132 435,05	TOTAL	1 132 435,05

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	30 863,30	Fonds propres	14 032,60
Actif circulant	1 559,80	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	1 025,76	Dettes	19 159,97
		Comptes de régularisation	256,29
TOTAL	33 448,86	TOTAL	33 448,86

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	54 100,83	Fonds propres	36 493,56
Actif circulant	4,87	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	99,84	Dettes	17 711,98
		Comptes de régularisation	---
TOTAL	54 205,54	TOTAL	54 205,54

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE
--

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	1 192,15
Actif circulant	3 251,70	Provisions pour risques et charges	---
	---	Dettes	2 059,55
Comptes de régularisation	---	Comptes de régularisation	---
TOTAL	3 251,70	TOTAL	3 251,70

APPROUVE les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2013, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre: 3

Abstentions : 10